MARCHANDISES.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES.
Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand [illegible] assortiment de marchandises de Paris [illegible] qu'il invite l'attention particulière des [illegible]. Cet assortiment consiste en partie des articles suivants: [illegible] Organdis français; [illegible] Barèges et Ginghams; [illegible] Tarlatane et Mousseline [illegible].

[illegible] Satin riche pour robes, pour Chapeaux et [illegible]; [illegible] noir, et noir bleu, soie d'Italie. [illegible] Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes [illegible].

RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET [illegible] un assortiment complet. [illegible] et crêpe lisse, noir et couleur. Barège vert, et voiles de différentes couleurs.

BRODERIES ET ARTICLES. Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES &c &c. Aussi un dépôt assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE. [illegible] Dentelles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES [illegible] constamment en vente, GANTS ET MITAINES [illegible] qualité. [illegible] CRAVATES [illegible] et une grande variété [illegible]. [illegible] recevra par chaque navire de nouvelles marchandises [illegible] ESCAMPS DE NEW YORK.

A LA REINE DE CHYPRE.

[illegible]

ENCOIGNURE DES RUES BOURBON ET ST. PIERRE.

MARCHANDISES SECHES.

F[illegible] No. 70, offrent à vendre [illegible] assortiment de MARCHANDISES DE SAISON [illegible] Draps et Casimirs [illegible]

MARCHANDISES SECHES.

[illegible]

SMITH BRYAN, 20 Douane.

[illegible] Chartres [illegible]

[illegible]

TOLMÉ & CROIS, [illegible] Chartres.

MARCHANDISES SECHES.

[illegible]

H. DE GOER & RIFFARD, 21 Magasins.

[illegible] DIRECTE. [illegible]

H. DE GOER & RIFFARD, 21 Magasins.

HOTEL D'ORLEANS,
135 RUE DE CHARTRES.

AVIS. M. [illegible] Messieurs les habitants [illegible] qui sont de [illegible] que cela comporte.

[illegible] Orléans [illegible] 1846. 22 janv—1m

A VENDRE [illegible] située dans la [illegible] environ 500 [illegible] S. L. JOHNSTON, [illegible] rue Royale [illegible] JOSEPH LALLANDE, 106 Poydras.

[illegible] de Chartres — Viennent [illegible] Nashville [illegible] qu'ils offrent à vendre [illegible]

O[illegible] une pension de Demoiselles [illegible] l'anglais [illegible] 27 janv.

EAU DE VIE MAGLORY 1825 à vendre [illegible] J. & J. TARDOS, [illegible]

DENIS [illegible] MARCHAND TAILLEUR, No. 35, [illegible] et Bienville, a l'honneur [illegible] les articles suivants: [illegible] Pantalons, Gilets, Chemises, &c. [illegible]

ANTOGNINI, BILLARDIER, rue Conti, No. 16, garni [illegible] de billards, et garantit le vaut des [illegible] constamment chez lui des billards [illegible] ainsi que des tapis de billard [illegible] en français, anglais et espagnol. On trouvera également des fourneaux économiques [illegible] à un bord du Tagiomi [illegible] Et plusieurs vitrières à vendre.

COUVERTURES A VENDRE AU DESSOUS DU COUT.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il [illegible] des couvertures à un prix au-dessous de ceux [illegible] Elles forment un assortiment complet de toutes dimensions et qualités, depuis trois points [illegible] double saisons. Il croit devoir dire [illegible] que ces couvertures sont parfaites et [illegible] importées que depuis deux mois. [illegible]

R. B. DAVOCK, 39 Chartres.

[illegible]

AVIS.
[illegible]

CET établissement, fondé depuis moins de deux ans, doit son développement rapide à l'expérience et aux soins assidus du directeur, à la capacité des professeurs qui y sont employés, et à l'excellente marche des études qui y sont suivies.

Le vaste local qu'occupe cette institution à l'encoignure des rues des Remparts et du Maine, permet maintenant d'y recevoir des pensionnaires des deux sexes, pour lesquels Mme GARREAU aura tous les soins d'une bonne mère de famille.

Les classes sont confiées aux professeurs ci après nommés.
MM GARREAU, directeur; professeur de Français, d'Histoire, de Géographie, etc.
DECOURT, professeur de Français, d'Ecriture, de Tenue des Livres.
BAUDEAN, professeur de Mathématiques.
CAVALIER, professeur de Dessin.
WOLFE, professeur d'Anglais.
CHARPAUX, professeur de Musique.

NOTA.—Quatre heures, chaque jour, sont consacrées aux classes anglaises. 31 jan—d

MARCHANDISES.

NOUVEAUTÉS par liquidation. J. DELOUVRE, cessant les affaires au mois de mai prochain, a l'honneur d'annoncer aux dames et au public en général, qu'il vend dès ce moment, au prix de fabrique, tous ses articles de modes et nouveautés, tels que, chapeaux et capotes pour dames et enfans, cachemir et mousseline laine, soieries noires pour robes, cols, pèlerines et mouchoirs batiste brodés, écharpes cachemir véritable, écharpes soie, etc, rubans, sacs, bourses, éventails, voilettes dentelle, corsets, et généralement tous articles de saison et du premier choix.

Robes brodées et écharpes dentelle pour mariage. Incessamment l'ouverture d'un joli assortiment de chapeaux de paille, rubans et autres nouveautés de printemps.
24 jan 30 J. DELOUVRE, 141, Royale.

A VENDRE par les soussignés à des prix très modérés, pour du comptant: Jaconats français haute nouveauté de Dollus, Mieg & Co.; Jaconats français haute nouveauté de Gros, Odier & Co.; Barèges, nouveauté, pour robes; Organdi nouveauté pour robes; Batiste d'Ecosse à carreaux et à raies; Echarpes de barège, rayures satinées; Mousseline suisse unie et à raies; Mousseline suisse à carreaux et à fleurs; Ginga fils petits carreaux; Lasting noir pour souliers; Piqué blanc pour gilets; Coutil fantaisie pour pantalons; Casimir blanc et paille; Toile à draps et Osnaburg; Bonnets pur fil; Chapeaux de paille pour dames. Foulards tout soie, unis et croisés. D'importations antérieures. Un grand assortiment de bas et chaussons et de marchandises de saison.
27 jan DAVID & CHAPUS, 93 et 95 Chartres

Articles pour Bals Parés et Travestis.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les marchandises ci-après, très convenables pour costumes de bals et soirées: Velours coton et soie ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet et noir, dito et soie ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet et noir, coiffures et turbans dernière nouveauté, robes d'organdis brodées et unies, barèges tout soie (nouveauté) à carreaux et raies, mousseline suisse unie et à fleurs, moire, rose, bleue, blanche et noire, satin très lourd do do do, fleurs artificielles, rubans de tous les genres et de toutes les couleurs, mouchoirs brodés et garnis, épingles dorées pour coiffures, gants blancs première qualité, do longs, bas de soie blanc, organdi bleu, rose et blanc, dessous de manches embroidées, dentelles fil de toutes les largeurs, percale rose, bleu, et noire, masques, cachemire d'Ecosse et mousseline de laine.
12 jan DAVID & CHAPUS, Encoignure Chartres et Conti

LES soussignés reçoivent par les navires Rose Standish, Nancy W. Stevens, Uncas, et Auburn, venant de New York

5 caisses bas blancs fins, depuis $2 50 jusqu'à $10.
3 do do dans les bas prix.
4 do do mêlés, grands, pour hommes et autres.
3 do do écrus, diverses qualités.
5 do de filettes et pour enfans, assortis, blancs et couleur.
10 do chaussettes de couleur, diverses qualités.
12 do do écrues, fines et fortes.
2 do gants pour hommes et femmes, en couleurs et blancs.
4 do peignes en corne, écaille et ivoire assortis.
3 do boutons, os, métal, soie et lasting.
5 do beaux ciseaux, couteaux, rasoirs, cuirs.
1,200 milliers aiguilles J. Warrins et autres.
1 caisse hameçons Nos. assortis, même marque.
3 do ardoises Nos. assortis avec crayons.
3 do fil patente, par livres, assortis, noir, bleu et écru.
3 do fil de coton écru, en pelottes.
2 do papier rayé et uni pour lettres et autres.
2 do cartes à jouer à deux têtes et autres.
3 do mouchoirs de poche blancs avec dentelle cirée et brodés, etc.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles pour la campagne et pour la ville, à vendre au comptant, par TATOUT FRÈRES,
3 fév 161 rue de Chartres, encoignure Toulouse

MOUSSELINE ET LINONS—Reçu par les derniers arrivages du Havre, des meilleures manufactures Suisses, un assortiment complet de Mousselines blanches et en couleur, unies, rayée et brodée, parmi lesquelles se trouvent de belles toilettes de Bals—Aussi—Une petite caisse linon Suisse fin, superior, une caisse mousseline blanche, à rideaux, damassé, une do do rayée et croisée; une do [illegible] brodée, très riche.
Un lot de collerettes et capottes brodées.
Tous ces articles seront vendus pour du comptant à meilleur marché qu'à New York. FK. PERRET,
2 fev 48, Bienville, au 1er.

LISTADES, ARABIAS, &c.

LES soussignés ont actuellement en magasin, et offrent à vendre 25 caisses listades en fil, 8 caisses listades en [illegible] 10 do arabias fil, 10 do arabias de l'Union, 20 barils coutil d'un nouveau genre, 10 caisses batiste à chr [illegible], 12 caisses toile de Russie, 15 caisses toile d'Irlande, 5 do cachmirs 10 4, 2 do toile à draps 12 4, 2 do coutil à [illegible], 2 balles toile écrue extra superfine.

Tous ces marchandises ont été achetées et seront vendues par colis, à aussi bas prix qu'on pourrait les obtenir dans les États du Nord. Nous prions respectueusement les détaillants de la ville et de la campagne et particulièrement ceux de Mobile, Natchez, Vicksburg, etc., qui viennent en ville de venir examiner cet assortiment.
H. DE GOER & RIFFARD,
15 jan 21 rue des Magasins

AVIS IMPORTANT.
COUVERTURES FRANÇAISES.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les habitans et autres de la Louisiane et des Etats voisins, que par suite du décès de M. Jean Mager, il a choisi pour ses seuls agents et représentants à la Nouvelle Orléans, pour tous les Etats du Sud, MM. Hte. de Goer & Riffard, qui sont et seront à l'avenir les seuls successeurs de M. Mager. Son dépôt qui est désormais établi dans cette maison, sera constamment bien assorti de MARCHANDISES FRANÇAISES et de première qualité, et il espère par l'économie, les soins et les améliorations qu'il ne cesse d'apporter à sa fabrication, justifier et étendre de plus en plus la réputation dont ses produits jouissent depuis si longtemps auprès des consommateurs des Etats Unis.

Instruit que quelques fabricants et marchands ont imité sa marque, et vendent des couvertures inférieures sous son nom, il saisit cette occasion de prévenir le public que ses seuls DÉPOSITAIRES sont chez Hte de Goer & Riffard, No. 21, RUE DES MAGASINS, et qu'il poursuivra devant les tribunaux toutes les contrefaçons et ceux qui les vendent.

Le soussigné remercie de nouveau le public de la confiance qu'il veut bien avoir en lui et s'efforcera toujours de la mériter.
(Signé) ZOE GRANIER fils.
Montpellier, 26 décembre 1845. 6 fev

CHEMISES, Caleçons &c—Nous avons reçu par les derniers arrivages et offrons à bas prix—50 douzaines chemises de soie, 20 do. caleçons do, 30 do. chemises flanelle légère de saison, 30 do caleçons coton, toile et merino fin, 60 do chemises couleur, genre tout nouveau, 40 douzaines devant toile pour chemises, 20 do chemises toile fine plus nouveau &c.
9 fev LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

COUTILS—LOISON & SYLVESTRE, No. 36, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix:
50 pièces coutils blancs unis, anglais, à figures.
50 do coutils français en couleur, haute nouveauté.
9 fev

RECEMMENT Reçu, 2 caisses Jaconats français, 2 do ginga do, à vendre par FK. PERRET,
2 fev 48, Bienville.

JACONATS Français—Le soussigné vient de recevoir, 10 caisses Jaconats français, à la dernière mode, 3 dito Organdy et 2 dito ginghams français. Ces marchandises seront vendues à des conditions très avantageuses.
9 fev D H HOLMES, 22, Chartres.

Marchandises ayant droit au drawback.

COUTILS français de fantaisie, Jaconats français de couleur, Agrafes, Toile à chemise, Cotonnade française, Velour noir de coton, Gants blancs de fil, à vendre par NORTH & BROTHERS. 9 fev

COMESTIBLES, VINS.

LE soussigné offre à vendre en magasin du grand assortiment des articles suivants, directement importés de Bordeaux et de Marseille:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
[illegible] do vin de Marseille.
20 tierçons vin blanc.
3 pipes genièvre de Hollande.
10 barils rum de New York, 15 do genièvre, 5o do brandy do.
80 caisses vin de Bordeaux, diverses marques.
150 do liqueurs assorties.
50 caisses citrayau, 35 caisses marasquino,
75 paniers huile, 50 paniers anisette.
10 caisses cerises à l'eau de vie,
25 do Kirschenwasser,
10 barils vieux Monongahela whiskey.
3 demi pipes Cognac Pellevoisin,
4 demi pipes vieux cognac fine champagne;
24 barils vin Madère,
40 barils vin de Porto, 75 barils vin de Madère.
A vendre par
2 fev P. LONGIS, No. 116 rue Royale.

VOR. ROUMAGE, rue St Louis, 87, offre à vendre pour cette diverses consignations: 60 demi barriques vin rouge, 4 barriques doto très vieux; 100 barriques vin rouge de la marque bien connue de James Bellingham; 120 do excellent vin de cargaison; 25 demi pipes et quart dito, vieil eau de vie de cognac; 3000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile, cèpes et petits pois conservés; cerises, prunes et abricots à l'eau de vie; vieux curaçao, liqueurs, vin vinaigre en caisse; amandes en coque, en demi jeanne, 20 boucauts fils de voile, 1re qualité, petites et grosses pelottes, ignes amorties, 2 superbes tables rondes, en marbre, bouchons par balles de 30,000 et sacs. 5 fev—15

A VENDRE par les soussignés, sur la Levée, au débarquement du navire l'Alesto.
80 barriques vin rouge Bordeaux Médoc,
125 do vin blanc Sauterne, excellente qualité,
30 barils vinaigre blanc,
250 milliers bouchons fins,
3 do do extra fins,
EN MAGASIN:
30 barriques vin vieux Haut Brion,
30 do do Château Latour,
100 caisses Haut Brion 1837,
100 do Lafitte 1834,
50 do Château Margaux 1839,
50 barriques vieux St Julien, pour habitans,
200 caisses cerises, abricots et fruits à l'eau de vie,
200 caisses liqueurs assorties,
5 demi pipes vieux Cognac,
50 paniers bouteilles vides,
70 caisses sardines de la marque Deffaus,
50 paniers huile d'olive de la marque Plagniol,
100 milliers bouchons pointus
100 do do ordinaires,
100 do do fins.
Prix excessivement modérés.
27 janv—30 J. F. GARNIER FRERES, 145, Chartres

MARCHANDISES EN MAGASIN.—400 caisses thé assortis, 1,000 onces quinine français et américain; 2,000 gallons huile de baleine blanchie pour l'hiver; 1,000 gallons do do; 500 rames papier à lettre, rayé, de Ames, No. 3; 10 caisses casse fraîche; 100 caisses raisins M. R.; 50 barils alun de Baltimore, 150 barils sel d'Epsom do do; 50 barils de salpêtre raffiné de Boston; 25 barils couperose de Baltimore; 50 barils ochre brun d'Espagne de do; 50 barils ochre jaune de do; 50 barils rouge vénitien de do; 50 barils de rouge de plomb de la Nouvelle Angleterre; 50 barils blanc de do; 25 barriques verres; 100 paniers bouteilles à vin, 50 barils vieux vin d'Oporto; 10 barriques garance d'Allemagne; 10 barils saleratus de New-York; 50 barils eau de vie de New York, 1re et 4me preuve; 50 barils genièvre do do; 10 barils alcohol de do, 90 pour cent au-dessus de preuve; 20 surons indigo de Carraccas; camphre, moutarde, vin claret, Rhum de la Jamaïque, etc., à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 fev 30 Vieille Levée

J. FAIVRE, fabricant de pianos, de cette ville, prévient les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir un magnifique piano à queue en bois de rose, et des pianos Pleyel et de Pleyel, ainsi qu'à d'autres facteurs avantageusement connues, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
J. Faivre continuera comme par le passé, à exécuter les divers genres de pianos que l'on voudra bien lui commander.
22 nov—3m Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

AVIS.—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques caboteurs et autres *faiseurs* se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres vides portant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que désormais ils ne soient plus les dupes de cette fraude insatiable.

N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT,
10 nov—6m 45, rue St. Louis

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. [illegible], l'écurie située rue Bourbon, No. 110, près la rue St. Louis. Comme leur [illegible] [illegible] des chevaux et des voitures [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

AMUSEMENS.

[illegible]
Jeudi, 12 février 1846,
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en cinq actes et sept tableaux, de Meyerbeer.
PERSONNAGES:
MM. Arnaud, Douvry, Garry, Bremiani.
Mmes. Calvé, Casini, Stephen.

☞ On peut se procurer au bureau du Théâtre le libretto des HUGUENOTS, traduit littéralement en anglais.

☞ On commencera à 6 heures et demie.

BAL MILITAIRE,
A LA SALLE DU BATAILLON WASHINGTON.

☞ Un Bal militaire aura lieu dans ladite salle le lundi 23 février sous la direction des officiers suivants:
Maj. Genl. John L. Lewis, *Capt. J. P. Bree-Hove,
Col. J. Dufour, Capt. A. Guyol,
*Lt. Col. J. B. Walton, *Lieut. A. Dubuc,
Maj. A. Heill, Lieut. C. Doane,
*Adj. maj. A. Landry, *Lieut. T. Livaudais,
*Capt. F. Jordy, Lieut. H. E. Baldwin,
*Capt. F. Gardère, Lieut. J. G. Stockton.
*Comité d'invitation et d'admission.

Les membres des diverses compagnies qui désirent souscrire à ce bal, voudront bien s'adresser au bureau de la Salle Washington ou à celui de la Salle St. Louis.
7 fev—☞

SALLE DE BAL DU GLOBE.
ENCOIGNURE ST. CLAUDE ET ST. PIERRE.

LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils viennent de louer cette belle Salle, et qu'ils en ont fait l'ouverture SAMEDI 31. tous les soirs il y aura

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Un RESTAURANT et une BARRE sont attachés à l'établissement et sont pourvus des liqueurs, &c. du meilleur choix.

Prix d'entrée pour la Salle de Bal.
Les Messieurs, $1 00
Les Dames, GRATIS.
S. MOSCA, } Propriétaires.
GEORGE STEPHENS, }
STEPHENS, Directeur.

N. B.—Il y aura un Bal chaque soir, jusqu'à nouvel ordre. L'orchestre est composé des meilleurs musiciens de cette ville. La police sera tenue avec beaucoup de soin.
31 jan—

AU PUBLIC.

MR. J. DEVOTI a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il croit convenable de ne plus donner de bals à la salle St. Charles, n'ayant plus rien à faire dans la salle dont il s'agit.

Quant à ses leçons il les donnera, provisoirement, aux mêmes heures, à sa résidence, rue de Chartres, No. 123, où le trouveront toujours les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. 3 fev

ORCHESTRES DE BALS.

MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la salle St. Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces, Réunions, etc.

M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées. 30 déc—2 m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL——FEVRIER 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Avenard, Charles	Gerber, François
Agaisse d'Aquin, Mme	Genin, Mme
Andrieu, Jacinthe	Grego, Joseph
B	Grandremy, Auguste
Beros frères	J
Billaud, Jacques Joseph	Jarlan, Simon
Beauchery, Eugène	L
Borée	Leblond, Madame
C	Lapoulide, Gabriel
Cotrustz, Charles	Lebreton, la famille
Carly, Stanislas Henri	M
D	Marsille,
Dufour, Antoine	Martin, frères
Demoliens, Amédée	R
Duthil,	Raynaud, Claudius
Dufour, Joseph	V
Dussault de la Croix	Vesque, Eugène
Derbigny, les époux	Verneuil
F	
Fazende, Edmond	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
9 février

Etablissement de Blanchissage DE CHAPEAUX DE PAILLE.

LES dames de la Nouvelle Orleans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs vieux chapeaux, (de n'importe quelle description, y inclus les Napolitains et les Amazones) nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.

Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés, sortiront de ses mains aussi beaux qu'ils étaient étant neufs.
J. BURTON,
12 nov—90 rue St. Pierre, 81, entre Royale et Bourbon

Une belle Habitation sucrière en culture sur le fleuve Mississippi.

A VENDRE à des conditions avantageuses, trois belles habitations sucrières avec les améliorations, ayant sucreries, moulins à sucre des derniers genres, maisons de maître, cabanes, etc., maintenant en plein rapport. Une de ces habitations sera vendue avec ou sans les plantations de peu de moyens. Deux de ces habitations conviendraient à des planteurs de peu de moyens. Pour plus amples informations, s'adresser à Beard, Calhoun & Co., encanteurs et agents, No. 8, Arcade Banks. 2 fev

MAISON A LOUER à Lafayette — Une belle maison à deux étages, récemment finie, avec galerie au premier et au rez de chaussée, un petit jardin en face, citerne, etc., située rue Seconde, entre Levee et Rousseau. Possession sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
29 janv ☞

A LOUER—Le magasin dans la maison située encoignure Ste Anne et Bourgogne. S'adresser sur les lieux ou à B. O. VIGNAUD,
22 janv 41, Chartres

A LOUER—La maison neuve en briques située à l'encoignure des rues Robertson et Esplanade, divisée en six grandes chambres, deux cabinets, galerie, etc., cuisine en briques à deux étages et quatre chambres, cour carrelée, citerne, etc. On aura fini de peindre d'ici le dix et possession pourra en être donnée le quinze du courant.

AUSSI—Une maison basse, rue d'Orleans, entre Marais et Villeré, ayant quatre appartements, deux cabinets, galerie, etc., une cuisine à deux étages et quatre chambres, cour carrelée, etc. Possession en sera donnée le premier mars. Les maisons ci-dessus ne seront louées qu'avec un bail d'au moins un an. ROBERT MURPHY,
6 fev 62 Vieille Levée

A LOUER dans le passage de la Bourse, quelques portes avant la rue Bienville, un joli petit magasin à trois étages, peint et tapissé à neuf.
Pour les conditions, s'adresser au Dr. BLANCHARD,
9 fev 166, Royale

ON désire trouver à acheter une PLANTATION Sucrerie, ayant 40 à 75 esclaves de champ, les instruments aratoires et tout ce qui dépend d'une plantation de ce genre. S'adresser par écrit spécifiant toutes les particularités, et le plus bas prix que l'on accepterait au comptant. Remettre la lettre à la poste sous le couvert de D. 31. 7 fev

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. R. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mieux rassurés avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des gardes-malades.

Les étrangers arrivants trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment les ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c, &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 15 nov—1 an.

UN RESTAURANT à vendre par cause de départ, bien achalandé, situé au centre des affaires. S'adresser au No. 16, rue Madison, 11 fev—3

SANGSUES.

10 MILLIERS sangsues hongroises, reçues par le navire Alesto, venant de Bordeaux, et à vendre à des prix modérés, à l'entrepôt, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96, continuation de la rue Royale.
6 fev J. P. SOUBIRAN.

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des Sangsues Hongroises et Suédoises, qu'il vend toujours à bas prix ordinaires.
Aux No. 187, Chartres, et 42, rue St. Charles.
On trouvera aussi à des prix extrêmement modérés au magasin No. 13, rue du Camp, 650 cages à oiseaux en fil de cuivre, 300 lunettes d'approche de différentes manufactures; 500 sacs en tapis; beaux pupitres; boîtes à ouvrage pour dames; vases à fleur; 1000 gravures de Julien; et un assortiment général d'autres gravures de New York, &c. Le plus grand assortiment en ville. Le tout à des prix extrêmement modiques. J. B. RUSCONI,
4 fev No. 13, Camp, 187, Chartres et 42 St. Charles

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages un lot de superbes Sangsues, à vendre au dépôt général, rue du Quartier No 46, près l'Hôtel des Monnaies.
RENAUD PETITBIEN.
On trouvera également dans le même établissement, des eaux minérales, garanties première qualité, approuvées par la société chirurgico-médicale, séance du 30 août 1843.
10 nov

ORANGES et Citrons en baril, de Messine, à vendre par WYLIE & EGANA,
10 f 59, Bienville.

EMMAGASINAGE—Les soussignés prendront des marchandises à des prix modérés, dans leur magasin No. 177, rue Tchoupitoulas G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

CHANVRE—65 balles travaillé, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

HARICOTS—50 barils haricots blancs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

WHISKEY D'IRLANDE—3 poinçons, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—Otard, Dupuy & Co, et A. Seignette, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

FERBLANC—75 caisses ferblanc 1 3 X, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

CIGARES COMMUNS—4 caisses, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
10 fev 64, Tchoupitoulas

LIQUEURS DU PAYS—300 barils rum (Nouvelle Angleterre); eau-de-vie de la marque double Ancre; eau-de-vie; esprits purs, et whiskey de différentes preuves, à vendre par ROBERTS & HALL,
10 fev 73, Magasins

VINS—300 paquets St. Lucar, Marsala, Malaga, Lisbonne, Sicile, Canari, Pico, Madère, Port, Sherry, Champagne, Marseille &c en pipes, demi, quarts et huitièmes de pipe, paniers et caisses—à vendre par
10 fev ROBERTS & HALL, 73 Magasins

RAISINS Verts de Malaga—100 barillets, en très bon état, à vendre à bon marché, par
6 fev LOREILHE & Co, Enc. Royale et Douane.

MACARONI et Vermicelli—100 caissons de Naples, nouvelle importation, à vendre par
LOREILHE & Co.,
6 fev Enc. Royale et Douane.

TABAC—50 balles tabac de la Havane, capes et tripes en débarquement du brick Empresario, à vendre par
6 fev TROISGROS & LAMPRE, 95 Vieille Levée

EN débarquement du navire Kentucky, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
200 caisses [illegible]
[illegible]
20 barils [illegible] No. 2,
100 caisses [illegible]
6 fev R. CAMUSAT, 84 Vieille Levée

CHARBON—Un [illegible]
[illegible]

CANDIDATS.

☞ MM. les Rédacteurs—[illegible] WILLARD comme candidat [illegible] de l'une des Cours de [illegible] District qui [illegible] créée actuelle, d'après la Constitution.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN, est candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection, et sera soutenu par la
MASSE DES VOTANS.

☞ *M. l'Editeur*,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, N. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de maire.
PLUSIEURS VOTANS

POUR RECORDER DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.
☞ FRÉDÉRIC BUISSON sera soutenu sans distinction de partis comme RECORDER de la Première Municipalité, par un grand nombre de votans *Whigs et Démocrates*.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.
Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. E. BIENVENU est candidat pour la place de GREFFIER de l'une des Cours de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDÈRE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille* voudront bien annoncer dans leur journal, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de
TOUS SES AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*:—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution; il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

AVIS—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique aura lieu dans les bureaux de M. A. Gordon, rue Bienville, le mardi, trois mars prochain, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., pour élire cinq Directeurs de la dite Compagnie, pour servir pendant une année, conformément à la 5me section de la charte. Nlle. Orléans, 27 janvier 1846.
A. GORDON,
C. MUSSON,
L. T. PRESTON, } Commissaires.
L. MILLAUDON,
JACQUES TOUTANT,
28 jan—2m

A VENDRE—5000 Douzaines de PARFUMERIE, A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

	Pièce	Douz
CRÈME DE PERSE fine,	sous 10	$1
MOELLE DE BŒUF,	20	1 50
POMMADE fine,	10	1
surfine,	20	2
de concombre,	15	1 50
pots en porcelaine,	35	3 50
au thym et quinquina	35	3 50
moelle de bœuf,	35	3 50
graisse d'ours,	35	3 50
graisse d'autruche,	35	3 50
cold cream,	35	3 50
EAU DE COLOGNE, en litre, bouche,	90	9 00
	80	8 00
en demi litre,	40	4 00
en quarts de litre,	25	2 50
en huitièmes de litres,	15	1 75
VINAIGRE de rouge,	12	1 25
OPIAT pour les dents,	20	2
EAU DE BOTOT,	$1 00	9 00
POUDRE pour les dents,	25	2 50
OPONTINE,	20	2 00
POMMADE du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,	1 00	8 00
BANDOLINE FIXATEUR,	50	5 00
HUILE ANTIQUE,	40	4 00
	30	3
	20	1 75
	15	1 50
MACASSAR,	20	1 50
SAVONS,	10	1
CRÈME D'AMANDE AMÈRE,	50	5
de Rose, pour la barbe,	40	4
PELLENITE, pour teindre les cheveux,	40	4
Extrait carré taille, pour mouchoirs,	60	5
	40	3 50
	20	1 50
COSMÉTIQUE,	25	2
	10	1
	30	2
	20	1 75
EAU DE VIE de lavande, 1/4	20	1 75
Ambrée, litre,	$1 00	9
POUDRE DE RIZ,	40	3 35
HOUPES,	20	1 75

Dépôt d'huile de oxigène de Mutel, garantie morsule, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, jarretières, cannes, bretelles, brosses, peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles, non détaillés, le tout au plus juste prix.
TH. MOREAU.
151, Royale, encoig. Toulouse et St. Charles. 36,
26 jan [En face l'Hôtel St. Charles.

Liquidation positive.
BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et Du Maine.

NORMANDIN frère, cessant totalement les affaires au premier mai prochain, offre à céder le bail de la maison qu'il occupe et toute l'installation de ses salons et de son magasin, ensemble ou séparément, à des conditions très avantageuses. Par cette raison à compter de ce jour, il vendra au prix de facture toutes ses marchandises, consistant en: Chapeaux de paille d'Italie, arrivés par le Nashville, rubans, lingeries, broderies, dentelles, fournitures de lingeries, bonnets, collerettes, fichus, manchettes, parures, ombrelles, cannes, éventails, nécessaires, boîtes à ouvrage, de mathématiques, de peinture, meubles en laque, portefeuilles, carnets, objets de bureau, bijouterie fausse, de en or, objets de fantaisie et de curiosités en ivoire, nacre, écaille, bronze, cristal, porcelaine, brosses à habit, à tête, à friction, à dents, à ongles, peignes de toutes espèces, souliers, pantoufles, foulards, cravattes en soie, do d'été, gants, bretelles, mouchoirs de batiste et quantité d'autres objets trop longs à désigner.

Foulards des Indes,	$1	Mouchoirs batiste,	$1
Jupons crinoline,	3	do blanc,	1
Gants de peau,	75	Chemises toile française,	
do filet,	50		3
do do longs,	75	do do	4
do en soie,	75	do do fine,	1 50
do fil d'Ecosse,	40	do do superfine,	5
Bretelles fines,	1 50	Chemises de couleur,	75
do ordinaires,	75	do do	1
do Polka,	75	do do	1 50
Echarpes nlle. en soie,	2 50	do do	2
Cravattes carrées en soie,		Cols satin,	75
	1 50 à 2 50	do formant cravattes,	1 50
do d'été,	50	Poupées depuis 25 à 3	
Mouchoirs batiste à vignettes,	75	Différens jouets d'enfans.	

PARFUMERIE FINE SORTANT DES PREMIÈRES MAISONS DE PARIS.

Eau de Cologne en litre bouché,	$0 80	Pommade fine,	$0 10
do do do	70	do superfine,	20
do do demi litre,	35	Graisse d'ours,	35
do do quarts litre,	25	Moëlle de bœuf,	35
do do huitième do	15	Huile antique,	20
Extrait d'odeur, carré taillés,		do Macassard,	10
	50	do Florealé,	25
do do do	30	do Perlée ondine,	25
do do do	20	Savon fin à la thée cave loppes,	10
Poudre pour les dents,	20	do do do do	15
Eau de Botot véritable,	75	Eau d'amande,	10
Opiat,	20	Cosmétiques,	5
Vinaigre de Rouge,	15	do do	10
Blanc de perle,	25	do do	10
Rouge fin, de théâtre,	25	Raie à bandeau, le pouce,	30
Cold Cream,	30		

Un assortiment de postiches en cheveux, bandeaux, perruques, toupets, frisettes, fournitures pour les coiffeurs, têtes à perruques, etc. etc.

M. Normandin a l'honneur de prévenir que voulant terminer toutes ses affaires avant son départ, il ne vendra qu'au comptant, et prie instamment les personnes qui ont des comptes chez lui, de les solder d'ici au premier mai prochain.
5 fev—10 JEAN NORMANDIN Frère.

AVIS AUX AMATEURS.

Le sieur RONNA, horticulteur de Paris, arrivé par le navire Brahma, le 26 janvier, a l'honneur d'informer Messieurs les amateurs de plantes et fleurs, et les dames en particulier, qu'il offre en vente une grande quantité de toute sorte de végétaux exotiques, tels que: Camélia en soixante variétés, Pæonia, Arborea, Rhododendrum, Daphné, Metrosideros, Protea, Clotra, Kalmia, Arbres à Fruits de toute sorte, Poiriers, Pommiers, Vignes, Bulbes, Ognons et graines de toute sorte, etc. etc., rue de Chartres, No. 98.
4 fev—20 j

AVIS
AUX AMATEURS DE DAGUERRÉOTYPE.

LE soussigné a reçu dernièrement de France et d'Allemagne, des instruments pour le Daguerréotype, ainsi que tous les accessoires qui servent à la perfection de cet art. On trouvera constamment chez lui, tous les produits chimiques servant aux préparations; le tout à des prix très modérés. P. LANGLUMÉ,
29 jan—1m No. 119, rue de Chartres

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LE soussigné ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire des affaires généralement par commission, sur les comestibles, en cette ville, sous la raison de RICHARD HAGAN & Co. au magasin No. 13, Canal-Street Row.
Nlle. Orléans, 28 janvier 1846.
RICHARD HAGAN,
A. SIDNEY ROBERTSON.
28 janv—30 ALEXANDER STUART.

Charbon à dix escalins, livré.

LE soussigné fera porter à domicile du charbon de Pittsburg, en gros morceaux, à dix escalins le baril, en prenant une voie.
ROBERT MURPHY, 98 Vieux Bassin,
et 62 Vieille Levée
AUSSI—500 barils charbon de forge, à vendre à bas prix.
6 fev

BLANC DE PLOMB de Conklin, pure, extra et No. 1 et 2, en barillets de 500, 200, 125 et 25 livres chaque, *garanti de qualité égale à toute autre manufacture américaine*, en magasin et à vendre à bas prix par
6 fev—20 B. R. SNIDER, 64 Poydras

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
120 barriques vin rouge de différentes qualités,
44 barils et demi barriques vin blanc haut Sauterne,
6 quarts de pipes Cognac fine champagne.
G. M. LUCAS,
[illegible] 30, rue Bienville

MALAGA—25 barils vin de Malaga doux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
[illegible] 11 et 13 St. Louis

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—No. [illegible]—[illegible] Joseph C[illegible] présenté qu'une [illegible] acceptée par la cour pour le bénéfice [illegible], qu'ils sont en outre notifiés d'avoir à [illegible] en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, le mardi, dix-septième jour de mars prochain, à 11 heures du matin, afin de prendre en considération [illegible] du dit Joseph Clark; que toutes poursuites [illegible] sa personne et ses biens sont suspendues. Et que A. [illegible] Josephs est nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Bureau du greffier, 31 février 1846.
12 fev—3, en30 F. LEBLANC, dép. greffier.

Victor Tardé vs. ses Créanciers.

COUR DE PAROISSE—Dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le 11 février 1846.—No. 10006.—La cession de biens par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de A. Chiapella, notaire public, le 10 mars 1846, pour prendre en considération les affaires du failli. Et dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que Louis Eyma, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, N. O., le 11 février 1846.
12 fev—3 LOUIS R. COURTIN, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—9 février 1846—No. 10,785—H. et G. Ducatel vs. leurs créanciers et les créanciers de Henry et Germania Ducatel.—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent dans les dix jours, à partir de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 9 février 1846, ne serait point homologué et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, 10 février 1846.
12 fev—3en10 C. WEYSHAM, dep. greffier

Succession de Sarah Beaume.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Fink, exécuteur testamentaire datif de feue Sarah Beaume, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
3 fev—3en10 W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Lacoste a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Eléonore Bellevue, f. c. l., décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
3 fev—3en10 Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Thos. H. Gorman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Warren Baer curateur de la succession de Thomas H. Gorman, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens

Wm. W. Lanton h. e. l. vs. Mary Lecount.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le dix huit février 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
7 fev—3 CHS. CLAIBORNE, marshall

E. Le gooster vs. H. Radbury.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le dix huit février 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant
7 fev—3 CHS. CLAIBORNE, Marshal

Felix Conony vs. L. Canonge et E. Tournery.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Walker, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 17 février 1846, à 10 heures A. M., sur les lieux, No. 94, rue St. Charles,
Le contenu du "Phenix Restaurant". Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 fev—3en10 marshal

Martin Pujol vs. Peter Shearer et McCaffrey.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Hon. Wm. Grivot, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 février 1846, à midi, sur les lieux, No. 200, rue Tchoupitoulas,
L'imprimerie connue sous le nom de "L'Emerald," saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 fev—3en10 Marshall.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans—Le 3 février 1846—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge—No. 10995—Théophile Pignaguy contre ses créanciers.—La cession de biens par l'insolvable est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au greffe de Theodore Guyol, notaire public, le 16 février 1846, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et dans l'intervalle, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.—Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans le 3 février 1846.
4 fev—3en15 VICTOR SERE, dep. greff.

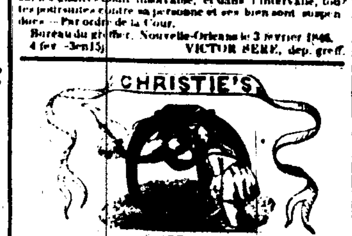

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement excité l'attention en Europe et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitants de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique*, de *goutte*, de *douleurs*, *maux de dents*, *bronchites*, *vertiges*, *maux de tête nerveux*, *indigestion*, *paralysie*, *épilepsie*, *crampes*, *palpitations*, *apoplexie*, *douleurs de l'épine dorsale*, *lumbago*, *névralgie*, *trembléments*, *étourdissements*, *faiblesse de poitrine*, et toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *dyspepsie*, lorsqu'elle provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différents prix et toutes dimensions, et des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques.

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit, et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Celle-ci possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, et de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifiants, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques. Ils sont d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes et de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONFORMEMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. 3, le 12 janvier courant, avis est par le présent donné que si, d'ici au samedi 21 février 1846, les esclaves ci-après désignés, détenus dans la geôle de police de la dite municipalité, n'étaient pas réclamés, ils seront le dit jour, à midi, à la Bourse St. Louis, vendus à l'encan pour du comptant, par Mr. F. M. Crozat, encanteur, conformément à un acte intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des municipalités de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 10 mars 1845; savoir:

SUZANNE, négresse âgée de 58 à 60 ans, se disant appartenir à M. Josiah Cox, de l'Alabama.

SHEDERICK, alias TOM, âgé de 40 à 45 ans, se disant appartenir à M. B. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi.

Les actes de vente seront passés par M. Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1846.
17 jan— E. MONTEGUT, Maire.

AVIS AUX EMIGRANS EUROPÉENS ET AUTRES. TERRES A VENDRE.

Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au soussigné. GIFFARD,
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Courvoisier, confiseur. 31oct—6m

AVIS.

Le soussigné a à vendre aux prix les plus bas, à sa serre chaude rue St. Charles, une grande et belle collection de Roses mousseuses, Œillets flamands, camelias, Azaleas, Rhododendrums, Jasmins, Glozinias, Dalhias, Cactus, altheas, et une grande variété d'autres plantes de serres chaudes et exotiques.
Il a en vue une centaine de superbes roses.
☞ Les ordres qui lui seront envoyés, recevront une attention toute particulière; et rien ne sera demandé pour le transport des plantes sur les bateaux à vapeur.
28 nov—1an JOHN M. BACH.

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 31 janvier dernier, un nègre nommé ROBERT, alias BOB; il est âgé de 25 à 27 ans, taille de 5 pieds 6 1/2 pouces, et ne parlant que l'anglais. Lors de son arrestation, il était en menotte, se disant appartenir à M. Raboteau.
Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 5 février 1846.
7 fev—10 M. HERNANDEZ jnr., 2d lieut. et geôl

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 6 du courant, un nègre nommé CLINCH ou DAVID, se disant appartenir à Michel, ou à Bolan Hall, planteur de coton demeurant dans le comté de Coucy, Etat de l'Alabama. Il est âgé d'environ 50 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, ayant une cicatrice sur le front, peau très noire, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 9 février 1846.
9 fev—10 M. HERNANDEZ, Jr., 2d lieutenant et geôlier

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le sept du courant, un nègre nommé JOHN GAY ou JIM, se disant appartenir à M. Duquin ou à L. Ferrière, tenant une boulangerie Seconde Municipalité; il est âgé de trente-cinq ou quarante ans, taille de cinq pieds quatre pouces un quart, peau rougeâtre, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 9 février 1846.
9 fev—10 M. HERNANDEZ Jr., Second lieutenant et geôlier.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 1er janvier courant, de l'habitation de M. Ternant, à la Fausse-Rivière, (Pte. Coupée) le griffe JOSEPH, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ cinq pieds huit pouces, corps droit et cheveux crépus, ayant une légère bleure au front. Ce griffe est créole de la ville, parle l'anglais et le français, il a appris le métier de maçon avec M. Mitchell, de cette ville. Il a appartenu à M. Lapice, et sa mère et ses parents sont chez Madame Avart, rue Toulouse.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fournira des renseignemens qui le fera découvrir. S'adresser à J. B. PLAUCHE & Co,
10 jan—1m No. 6, rue Conti.

A été conduit à la prison de police de la municipalité No. [illegible] [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7647—John A. Merle vs. les héritiers de James Hule, No. 7648, David B. Bryce vs. les mêmes.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans les affaires ci-dessus, par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente le jeudi 12 février 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après nommés saisis dans les affaires ci-dessus, savoir:

WASHINGTON,	nègre âgé d'environ		30 ans;	
JACK,	griffe,	do	13	"
TOLIVER,	nègre,	do	35	"
NOAH,	mulâtre,	do	33	"
HAMPTON,	nègre,	do	26	"
JAKE,	do	do	27	"
JULIA,	négresse,	do	44	"
RACHEL,	mulâtresse,	do	31	"

et ses deux enfants LOUISA, mulâtresse, 10 "
CLARA, aussi mulâtresse, 9 "
LEATHY, négresse, 10 "
Et que quatre enfants SUZANNE, négrite, d'environ 10 ans, MARY, do. d'environ 7 ans, HARRIET, do. d'environ 6 ans, et un negrillon d'environ 2 ans.
Conditions—Comptant. ARMAND GUYOL,
10 jan—3 en 30 j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS—No. 7,647—John A. Miller vs. les héritiers de James Huie—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente le jeudi 12 février 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci après nommés, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:
CHARLOTTE, griffonne âgée d'environ 21 ans.
CYNTHIA, " " 32 ans.
Conditions, comptant.
ARMAND GUYOL,
10 jan—3en30j Shérif de la Cour de Commerce

Edouard Martin vs. Victor Martin et al. pour un partage.

COUR DE DISTRICT—No. 24,435—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, seront offerts en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, quatorzième jour de février, 1846, à midi, les esclaves ci après désignés, savoir:

1o. Caroline, négresse, âgée d'environ 38 ans, maladive, cuisinière.
2o. Eliza, mulâtresse, âgée d'environ 23 ans et ses trois enfans, Joséphine, âgée de cinq ans; Auguste, de trois ans; et Fanny, de [illegible] mois.
3o. Phebe, mulâtresse, âgée d'environ 50 ans, mauvais sujet, blanchisseuse.
4o. Louis, mulâtre, fils de Phébé, âgé d'environ 18 ans.
5o. Alfred, mulâtre, âgé d'environ 28 ans, cocher.
6o. Agnès, négresse, âgée d'environ 32 ans.
7o. Rose, négresse, âgée d'environ 61 ans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, avec hypothèque spéciale, les billets étant endossés à satisfaction.
A. SIDNEY LEWIS,
12 janv—12,27 14 shérif de la Cour de District

J. B. Berlochaux vs. Pierre Berlochaux, tuteur, et al.
Vente pour effectuer un partage.

COUR DE DISTRICT—No. 24,177—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi trois mars 1846, à midi, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé rue Gravier, entre les rues St. Jean et du Cirque, mesurant un pied américain 25 pieds pouces de face à la rue Gravier, sur 130 pieds de profondeur sur le côté de la rue St. Jean et sur le côté de la rue du Cirque, le terrain va en s'élargissant jusqu'à une profondeur de 38 pieds 3 pouces, point auquel sur une ligne parallèle à la rue Gravier, le terrain mesure 31 pieds 10 pouces de largeur; et de là il va se fermant vers la ligne du fond jusqu'à une profondeur de 92 pieds 4 pouces, point auquel il a la même largeur que sur la façade de 25 pieds 9 pouces, le tout conformément à un plan annexé à un acte de vente passé entre Demoiselle et la veuve Daublin, le 24 avril 1832, en l'étude de F. Lacoste, notaire.

2o. Un terrain, situé rue Carondelet, entre les rues Perdido et Poydras, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Poydras, Baronne et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet, sur 118 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois et cuisine.

Conditions—Un tiers de la somme totale payable au tiers comptant et la balance à six et douze mois, en billets garantis par hypothèque spéciale, et les deux autres tiers de la somme totale payables à la majorité respective des quatre mineurs Berlochaux. L'acquéreur, ou les acquéreurs, payant par semestre un intérêt de huit pour cent par an entre les mains du subrogé tuteur desdits mineurs, et fourniront garantie hypothécaire spéciale sur les propriétés vendues pour assurer l'exécution desdites clauses, et s'engageront à assurer les bâtisses contre l'incendie.
A. SIDNEY LEWIS,
2o jan 3 Shérif de la Cour de District

Gregoire Corto vs. Nicolas Gorhe.

COUR DE DISTRICT—No. 24,271—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi 17 février 1846, à midi:

Deux lots de Terre, situés dans le fond de la ville dans quelque paroisse, au No. 9 contre le huitième quarante neuf, sur un plan mentionné par l'îlet lequel lots mesurent, (mesure Française) chacun trente pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Pierre et Johnson, la même dimension sur la ligne du fond, et cent vingt pieds de profondeur sur chaque côté avec les bâtimens, circonstances et dépendances des dits deux lots de terre, avec les droits et privilèges qui leur sont ou qui en dépendent. Ces dits lots sont décrits sur un plan dressé par Brogier, voyer général, en date du 26 juillet 1830, et déposé au bureau de Louis Ferand, alors régistre en cette ville, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant. A. SIDNEY LEWIS
14 jan—3en30j Sherif de la Cour de District.

Louis Bernard, vs. Harriet Johnson, veuve de James Marshall.

COUR DE DISTRICT—No. 24,430—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi 3me jour de Février 1846, à midi, savoir:

Deux TERRAINS, situés dans la Première Municipalité de cette ville, désignés sous les Nos. six et sept de l'îlet No. vingt sur un plan dressé par J. Barot le 4 janvier 1830, et déposé en l'étude de Horatio Davis, notaire de cette ville: ce terrain No. sept mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Treme, sur soixante quatorze pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, et le terrain No. sept mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Franklin, trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Treme, sur cent cinquante neuf pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. A. SIDNEY LEWIS,
13 jan—13,27 13 Sherif de la Cour de District.

EN MAGASIN—100 caisses Absinthe Suisse, 20 dito Kirsch do de la marque bien connue de Jean Renaud; 14 barils Vin blanc Haut Sauterne 1837, qualité supérieure; 300 caisses Cerises à l'eau de vie nouvelle récolte, 4 barriques Vin rouge Château Latour, 1834, [illegible] do Cantenac, Médoc
25 do do Lodon Médoc,
30 do do [illegible]
100 caisses Prunes à l'Eau de vie, jambons, sucre [illegible] vieille récolte,
50 do do [illegible] 3re litre, nouvelle do
6 quarts Jupes Cognac Surfine Eau de Vie de Champagne, ayant droit au drawback,
80 caisses Vin rouge qualité supérieure, diverses marques
75 do Vin rouge ordinaire, ayant droit au drawback, à vendre par POUGET Fils,
9 dec 147, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No. 8, près de la Levée, avant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises à des conditions très libérales. P. F. COMER
Nouvelle Orléans, 2 janvier 1846.
Références.
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW Jr. & Co.
7 jan—1m CHAS TOWNSEND & Co.

AU GRAND LUCULLUS,
RUE TOULOUSE, No. 20, NOUVELLE ORLEANS.
De la table à l'Amour,
De l'amour au combat.
FELIX BOUSQUET.

A L'HONNEUR de donner avis à ses amis, à messieurs les habitans, ainsi qu'au public, ainsi qu'à messieurs les voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement qu'il ouvrira MERCREDI, QUATORZE FEVRIER 1846, les plus fins comestibles, servis et les mets les plus recherchés.

Des lits neufs et des chambres spacieuses, bien aérées sont d'un confort élevé.

Une table d'hôte sera servie à neuf heures pour le déjeuner et à trois heures pour le dîner.

M. F. B. recevra les commandes pour la ville et la campagne.

En sa qualité de dégustateur, M. F. B aura une cave des mieux assorties.

Tout se fera chez lui l'ordre et l'abondance, malgré la modicité de ses prix. 13 jan—1m

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

IL sera offert en vente publique, au plus bas et dernier enchérisseur, par le Juge de la Paroisse de la Pointe Coupée, lundi, le seizième jour de Février 1846, à la maison de Cour, en la dite paroisse, à midi, la construction d'une nouvelle levée sur toute la façade des morceaux de terre ci après désignés, situés en la dite paroisse et faisant face à la rivière Atchafalaya, savoir: sur les sections Nos. 42 et 44, du township No. 1, range 7 Est, appartenant à Andrew Hodge, Junr. partie section No. 45, du township No. 1, range 7 Est et sur la section No. 2, du township No. 2, range 7 Est, appartenant à A. F. Righter.

Le dit ouvrage devra être achevé en trente jours à partir du jour de l'adjudication, sur les lignes fixées par l'Inspecteur des routes et levées du district dans lequel les dites terres sont situées, conformément aux règlemens de police de la dite paroisse et aux avis notifiés.
Paroisse de la Pointe Coupée, 15 Janvier 1846.
REASON CRIPPS,
Inspecteur du 1er District.
E. COOLEY,
26 janv Juge de Paroisse.

Le Dépôt de Couvertures Françaises de GRANIER,

Est transféré à
H. DE GOER & RIFFLARD,
No. 21, rue des Magasins.
SUCCESSEURS DE FEU J. MAGER.

☞ AVIS—Les soussignés ayant été nommés par M. Z. Granier fils, de Montpellier, SEULS AGENTS à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ses COUVERTURES SUPÉRIEURES, ont la satisfaction d'annoncer aux habitants du Sud et aux négociants, qu'ils sont actuellement prêts à remplir les ordres qui leur seront donnés.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agents de la manufacture de Granier.
3 fev Nouvelle Orléans, 21, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—71 caisses en débarquement de la barque Attica, à vendre par R. G. HOMES,
8 janv 12 Douane

RUE DE CHARTRES, No. 108, ENTRE CONTI ET ST. LOUIS.
CHAUSSURES POUR DAMES.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin.

Les Dames trouveront chez lui, un assortiment complet de chaussures, en première qualité, et du plus nouveau goût.

Toutes commandes seront confectionnées dans le plus bref délai, et de manière à mériter de plus en plus le patronage que les Dames ont toujours bien voulu lui accorder.
GALLOIS, cordonnier pour Dames;
Anciennement, rue Royale, No. 78;
Maintenant, rue de Chartres, No. 108,
19 nov—3 m NOUVELLE ORLEANS.

J. FEYTEL.
Encoignure Chartres et Conti.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord, un superbe assortiment de MONTRES et de PENDULES, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'ARTICLES DE FANTAISIE.
5 fev—2m

Renseignemens demandés.

LES personnes qui pourraient fournir quelques renseignemens sur le lieu de résidence ou de décès du sieur GRENIER DE LA FEUILLADE OU DE LA TOULADE, sont priées, dans l'intérêt de sa famille, de les communiquer à EUGÈNE ROCHEREAU & Co,
10 fev 17 et 19 rue St. Louis

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

BILLES de cèdre rouge—Cèdre de Floride, en billes carrées et rondes, à vendre par
PETERS & MILLARD,
30 janv 25, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 Regalias, Florentia, Grata, Europa, Dama et Aurora, en débarquement du brick Thos. Street, à vendre par
7 fev HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs [illegible]
30 janv HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

CIGARES de la Havane [illegible] en débarquement du brick T. [illegible]
7 fev

CIGARES [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, samedi prochain 14 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

La négresse ELVINA, âgée de 38 à 40 ans, créole, parlant le français et l'anglais, sachant faire un peu la cuisine et laver, blanchir, et à travailler sur une habitation, avec son fils BAPTISTE, âgé de 12 à 14 ans, créole du pays.
Conditions—Comptant
L'acte de vente par devant M. A. Ducatel, not. public, aux frais de l'acquéreur. 11 f—3

Grande Vente d'Instruments de Musique, Pianos, &c. &c., pour clore une société.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 19 février, à 11 heures A. M., au magasin No. 84, rue de Chartres, le stock entier de beaux instruments, tels que Pianos, &c. pour clore une société. Le reste du stock se compose de cornets à pistons, guitares des meilleurs facteurs, flûtes, pianos Piccolos en bois de rose et en acajou, des manufactures américaines et européennes, flageolets, cors alto, et de ténor, trompettes, trompettes à clé, clarinettes, cors de chasse, bassons, violons, harpes éoliennes, orgues de toutes espèces et une grande variété d'autres instrumens.
Conditions—comptant.—Vente sans réserve.
On pourra se procurer des catalogues chez les encanteurs. 11 fev

Maurice Cannon vs. ses créanciers.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Bureau No 8, Arcade Banks.

IL sera vendu à l'encan, MARDI 17 courant, à midi, à l'Arcade Banks, par et en vertu d'un ordre de l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour du Premier District Judiciaire de la Louisiane, en date du trois février 1846, et sous la direction de Richard Richardson esq., syndic de la faillite de Maurice Cannon.
Les réclamations, comptes et notes abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers.
Conditions—comptant. 10 fev

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
Théophile Pignaguy vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de vente rendu le 9 février 1846, il sera vendu vendredi prochain, à 10 heures A. M., au magasin situé à l'encoignure des rues Chartres et Canal, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit insolvable à ses créanciers, consistant en
Un fond général de marchandises sèches.
Conditions, comptant. 10 fev

SYNDICAT.
PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du trente janvier 1846, et à la requête de M. F. Bonis, syndic des créanciers de M. P. Ians.

Il sera vendu lundi, seize de février prochain, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Une quantité de marchandises sèches, assorties, abandonnées à ses créanciers par le dit P. Ians.
Conditions: comptant. 2 fev 6

PAR J. B. BLACHE.
VENTE A CREDIT.

IL sera vendu lundi 16 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29,
Un bel assortiment de linge fait de saison et d'été.
Pour toute somme au-dessus de $100 à 300, 30 jours et au dessus de $300, 45 jours de crédit pour billets [illegible] et endossés à satisfaction. 9 fev

Succession de Joseph Koerner.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs

IL sera vendu à l'encan mercredi, 18 février, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu de et en conformité à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 10eme jour de janvier 1846,

Deux certains lots de terre, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Annunciation de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 16, compris entre les rues St. Jacques, St. Jean Baptiste, Céleste, et Religieuses et le Chemin du Bayou, sur un plan dressé par G. T. Dunbar arpenteur, en date du 12 janvier 1846, qui sera exposé à la vente. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Céleste sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions—$350 comptant sur chaque lot, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque jusqu'à paiement final. Si lesdits billets ne sont point payés à maturité, ils porteront un intérêt, à partir de leur échéance jusqu'à parfait paiement, de 8 pour cent l'an, sans que cette clause autorise l'acquéreur de retarder le paiement desdits billets au-delà de leurs échéances respectives.

Les actes de vente par-devant Joseph Benzaken Marks notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 janv 3 a30

Succession de John G. Greeves.
PAR WHITLEY & SPEAR, encanteurs
57, Magasins

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 22 janvier 1846, et sous la direction de Placide Forstall, exécuteur testamentaire, il sera vendu samedi 28 février 1846, à midi, à la Nouvelle Bourse des Négociants, rue St. Charles, encoignure Perdido, les propriétés et actions de banque suivantes:

1o. Quinze Terrains, bornés par les rues du Canal Jackson, Marais et Treme, savoir: Les lots Nos. 1 et 2 mesurant chacun 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 5 lignes avec un passage de 10 pieds dans le fond; le No. 3 contigu au No. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant chacun 21 pieds de face sur la rue des Marais, sur 110 pieds de profondeur, avec le privilège en commun d'un passage de 6 par le 10 pouces, les lots Nos. 12, 13 et 14 mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue [illegible] son, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes ensemble avec les bâtimens qui s'y trouvent.

2o. Trois Terrains, Nos. 1, 2 et 3, bornés par les rues du Canal, de la Douane, Bourbon et Dauphine. Le lot No 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 129 pieds 11 pouces et 3 lignes, 26 pieds et dans le fond 20 pieds 10 pouces 4 lignes.—Le lot No. 2, contigu au No. 1, mesure 24 pieds de face sur une profondeur de 73 pieds 3 pouces, 24 pieds 6 pouces et 32 pieds 2 pouces, et dans le fond 12 pieds.—Le lot No. 3 mesure de face à la rue de la Douane 26 pieds 7 pouces, sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 4 lignes, avec le privilège d'un passage en commun de 4 pieds; ensemble avec les bâtimens qui s'y trouvent.

3o. Deux Terrains dans l'îlet borné par les rues du Canal, Jackson, Marais et Treme, les Nos. 1 et 2 faisant face à la rue Treme, mesurant chacun 32 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

4o. 5 actions de la Banque de Carrollton, de $100 payées en plein

1 action de la Presse à Coton d'Orléans, de $500 payée en plein.

20 actions de la Banque des Artisans et Négocians, de $50 chacune, payées en plein.

3 actions de la Banque de Grand Gulf, de $100, payées en plein.

6 actions de la Compagnie d'Assurances Maritimes du Mississippi, de $500 chacune, sur lesquelles il y a $300 payées par action.

CONDITIONS—Les propriétés un quart comptant, la balance un quart à 6 mois, un quart à 12 mois, un quart à 18 mois et un quart à 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets n'étaient pas payés à maturité, ils porteraient intérêt à raison de 8 pour cent par an, à dater de leur échéance.
Les actions de banque, comptant.
Les actes de vente seront passés pardevant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les plans des propriétés ci-dessus décrites sont exposés au bureau des encanteurs, No. 57, rue des Magasins, pour être examinés avant la vente. 24 jan

PAR WHITLEY & SPEAR, Encanteurs,
Bureau No. 57, Magasins.

IL sera vendu samedi, le 28 février 1846, à midi, à la Nouvelle Bourse des Négocians, rue St. Charles, encoignure Perdido.

Un LOT DE TERRE de valeur, joignant l'hôtel Saint Charles, sur la rue Gravier, entre les rues St. Charles et Carondelet, mesurant 21 pieds 4 pouces de face, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces sur une ligne, et 70 pieds 3 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant L. Hermann, Esq. not. pub., aux frais de l'acquéreur.
24 jan—28,30jan5,8,12,17,22,23,24,25,26,27et28fev.

CHEMISES FRANÇAISES,
NO. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM les fashionables de la Nouvelle Orléans qu'elle, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas sur drap, velours et satin.
Mme HENRY demande de bonnes ouvrières et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 3 fev—1 an

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 46.

L SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Braham, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Redowa.

Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.

Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront à très bas prix. 3 fev

Madame F. FRYER,
ENCOIGNURE BIENVILLE ET ROYALE.

VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux de paille et autres, pour le printemps. Aussi de belles mousselines pour robes, Foulards et foulards pour robes, et de la parfumerie fine, qu'elle vendra en caisse. 23 jan

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Landner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Douane et Camp, ou chez M. C. Hopt, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—60

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné à des prix modérés:
4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue, B Guilloux; 2000 paniers et caisses huile d'olive de Marseille et de Nice; 600 paniers vin de champagne, marque de l'Aigle et de l'Etoile; 400 caisses vin muscat de frontignan; 400 do liqueurs assorties; 100 do capres; 100 do Maraskino; 100 do curaçao; 50 do savon de Marseille; 100 barils vin de Malaga; 100 do vin imitation madère; 40 pipes vin rouge de Catalogne; 100 caisses vin rouge St. Estephe et Château-Margaux; 400 paniers anisette fine et surfine; 140 do guignolet d'Angers; 100 do bouteilles vides; 50 caisses cerises à l'eau de vie et au jus; 50 do macaroni; 300,000 bouchons fins et surfins par sacs de 500 et 1000, et balles de 10,000 et 20,000. AUG. MOLIER,
9 fev—6 90, St Louis.

RAISINS ET AMANDES—337 Caisses en débarquement du brick J. Street, de la Havane, à vendre par
9 fev TROISGROS & LAMPRE, 95, Vieille Levée.

CAFE JAVA—100 Sacs en débarquement du navire Francoais, de New-York, à vendre par
9 fev TROISGROS & LAMPRE, 95, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 95, V.Levée. 9fv

TABAC—50 balles Vuelta de Abajo, trippes, en débarquement de l'Empresario, à vendre par
9 fev TROISGROS & LAMPRE, 95, Vieille Levée.

TABAC—500 balles Vuelta de Abajo, capes et trippes, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
95, Vieille Levée.

CAFE—1500 sacs café Rio et Java, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 95, Vieille Levée. 9 fev

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin:
30 barils brandy du Nord; 50 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de pêche supérieure, de Baltimore; 20 barils vieux whiskey de Monongahela; 30 do whiskey de Seigle; 12 do vieux whiskey Bourbon; 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par
9 fev SMITH BRYAN, 20 Douane

A VENDRE—En débarquement du navire Créole, de Bordeaux:
100 paniers Bouteilles vides,
1000 boîtes Sardines à l'huile, do
1000 do moyennes, do.
1000 demi boîtes, do. } de la marque Rodel
40 boîtes Cèpes à l'huile, } & Fils Frères.
100 demi boîtes do. do.
par POUGET FILS, 147, rue Royale,
16 dec entre Toulouse et St. Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ,
9 dec No. 65, rue de la Douane.

A VENDRE—60 paniers vin de champagne [illegible], en débarquement du navire, Nashville et à vendre par PIERRE POUTZ,
9 dec 65, rue de la Douane.

COUVERTURES Américaines en vente au No. 20, rue de Chartres:
Couvertures Anglaises de Whiting, 8/4 et 10/4,
Idem [illegible] 11/4 et 12/4.
Aussi [illegible]
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
PLATRE ET HARENGS.

JEUDI après-midi, 12 courant, à 4 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis du Coteau du triangle dans la 2me municipalité, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra
100 barils plâtre calciné.
300 do do pulvérisé.
300 caisses harengs, partiellement avariés à bord de la goel. Yeso, dans sa traversée de Lubeck à ce port.
Conditions, comptant. 11 fev—2

FARINE! FARINE! FARINE!
PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, Encanteur.

JEUDI, 12 courant, à 5 heures P. M., il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue St. Joseph d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra,
1,341 barils FARINE, partiellement endommagée à bord du chaland No. 9, capitaine Cherry, dans son voyage de Cincinnati à ce port.
Conditions—comptant. 11 fev

AUX GROCERS & MARCHANDS DE LA CAMPAGNE
VENTE DE VINS, LIQUEURS, &c POUR CLORE UNE FACTURE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan jeudi 12 courant, à 10 heures, au magasin No. 30, Vieille Levée.
5 Barils huile de blanc de baleine d'hiver épurée
17 Barriques vin rouge Montferrand, bon article
3 do do vieux St Julien Médoc
150 Paniers champagne Sellery, 5 pipes genièvre de Hollande.
91 Pipes Eau de Vie de Cognac, 4me preuve
5 do do do A. Seignette & Co.
45 Quarts de barriques vin de Porto, venant directement d'Oporto.
19 Caisses huile d'olive de Lucca, de 2 douzaines 1/2 de flacons chaque.
13 Caisses savon pour toilette.
70 Sacs café Java.
7 Caisses papier à lettre.
10 Boucauts Rum de la Jamaïque.
4 Caisses Indigo Manila.
150 " Vin rouge.
50 " Thé, poudre à canon de 13 liv. chaque.
71 " Moutarde de Londres.
5,000 Bouchons.
Conditions—Audessous de $250 comptant; $250 et au dessous de $400, 60 jours; $400 et audessus 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
Aussi, 21 dame-jeannes vieux Cognac Otard venant des docks de Londres.
15 do vieille Eau de Vie de pêche de New Jersey. 10 fev.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
Briques à feu, Ardoises, Tuiles et Sel

VENDREDI après-midi, 13 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis le poteau No. 33, 2me municipalité, presque vis-à-vis la rue Orange,
15,500 briques à feu,
25,000 ardoises à la comtesse et à la lady
4,500 tuiles à crochets,
400 sacs sel gros, en débarquement du navire Robert, venant de Belfast.
Conditions comptant 11 fev—2

PAR L. E. CHARBONNET, Encanteur.
Il sera vendu mercredi 19 février 1846 à midi, sur les lieux, rue St. Philippe, entre Royale et Condé
Quatre voitures avec harnais
Deux chevaux parfaitement dressés à la voiture,
Quatre charrettes à déménagement, avec harnais.
Conditions comptant 12 fev

Vente pour cause de liquidation.
PAR J B BLACHE.

IL sera vendu, sans réserve, vendredi, treize du courant, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29
Un assortiment de marchandises de saison.
AUSSI—[illegible] mousquitaires de largeur et [illegible] autres articles. 12 fev—2

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à 11 heures, au magasin d'encan, encoignure Chartres et St. Louis.
Un fond de magasin de MARCHANDISES SECHES, consistant en indiennes, mouchoirs, rubans, nouveautés, cotonnades, coton, bas et etc., mousselines, &c &c &c
Les quels seront vendues sans aucune réserve. 12 fev

Vente d'un très joli mobilier français, neuf, pour cause de départ.
PAR J B BLACHE & Co

SAMEDI, 14 du courant, à 4 heures P. M., il sera vendu, rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier, un très joli mobilier neuf, récemment reçu, composé de:
Lit avec garnitures damassées laine et soie, rideaux, chaises, tables, glaces, etc., armoire à glace, garniture de cheminée, toilette, table ronde, divan, la bibliothèque, secrétaire, sofa-canapé, tables à manger, argenterie, linge de table, et une quantité d'autres objets.
Un superbe [illegible] cornet à piston.
11 fev—4

PAR J B BLACHE & Co

IL sera vendu vendredi treize du courant, à dix heures et demi du matin, à son magasin d'encan, No. 29, rue de la Vieille Levée, pour compte des assureurs,
5 demi pipes eau de vie, 4me preuve, ayant droit au drawback, marque de Pellevoisin.
1 pipe genièvre
4 demi pipes eau de vie différentes marques. Les marchandises seront livrées au magasin de la Douane.
10 fev—4

Seconde vente de superbes Meubles de New-York, directement des manufactures.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Bureau, No 8, Arcade Banks.

IL sera vendu à l'encan, VENDREDI, 13 courant, à 10 heures A M., au magasin de meubles, en face l'église du Rev. M. Clapp, rue St Charles
Un assortiment choisi de meubles élégants des meilleurs manufacturiers de N. Y., comprenant meubles gothiques pour salon du style le plus recherché, sofas élégants, tables rondes à cartes, bureaux, secrétaires et chaises Voltaire en acajou, bois de rose, imitation ébène, bureaux et armoires du style le plus élevé, des secrétaires français doubles en bois satin, tables élégants et une variété d'autres articles qui seront prêts à être examinés le jour avant la vente.
Les marchandises seront empaquetées et expédiées à la campagne aux frais des acheteurs.
La vente sera sans réserve.
Conditions—Comptant. 10fev—3

Nègres de Champs, Creoles!
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Bureau, No. 8, Arcade de Banks.

IL sera vendu à l'encan, samedi, quatorze du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, s'ils ne sont point vendus à l'amiable avant le jour de la vente:
Le nègre AMOS, âgé de trente cinq ans, bon nègre de champs et ayant été commandeur sur une habitation.
CAROLINE, femme d'Amos, âgée de vingt cinq ans, bonne négresse de champs aussi blanchisseuse, repasseuse et domestique.
JOHN GREEN, âgé de trente trois ans, fort nègre de champs et entendu d'un moulin à scie.
MARY ANN âgée de vingt quatre ans femme de Green, négresse de champ, et sa famille, consistant en quatre enfants très vaillants.
BELLA, orpheline, âgée de quatorze ans, domestique
Les esclaves ci-dessus proviennent d'une plantation et sont vendus pour aucun défaut, pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi. Ils seront vendus à l'amiable à des conditions avantageuses.
Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 fev—12

Propriétés de valeur, dans la Première Municipalité.
PAR F. M. CROZAT.

IL sera vendu, le lundi, seize février 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes, situées dans la Première Municipalité, savoir:

1o. Un terrain situé dans la Première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans et dans le carré de la ville, mesurant 23 pieds de face à la rue Royale, entre les rues Ste. Anne et du Maine, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant autrefois à M. Paillette, et de l'autre côté par la propriété appartenant autrefois à M. Tricou, ensemble avec la maison à deux étages, la cuisine à deux étages, etc. etc.

2o. Un terrain situé dans la Première Municipalité, dans la ville de la Nouvelle Orléans, rue du Maine, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 66 pieds sur la rue du Maine, sur 96 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme veuve Augustin, et de l'autre côté par celle appartenant maintenant ou autrefois à M. Peyroux, ensemble avec les bâtisses sur le dit lot de terre, consistant en deux petites maisons briquetées entre poteaux, et d'une plus grande maison, avec cuisine, aussi briquetée entre poteaux, etc.

3o. Un terrain situé dans la Première Municipalité, dans la rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et du Maine, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Barjac, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à François Auguste, ensemble avec la maison en bois et la cuisine qui s'y trouvent.

4o. Un terrain situé dans le faubourg Franklin, désigné sous le No. 9, sur un plan par Joseph Pilie, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le dit lot mesurant 22 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur cent deux pieds dix pouces six lignes de profondeur, borné d'un côté par la lot No. 8, et de l'autre côté par le No. 10.

5o. Un terrain situé dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, dans cette paroisse, désigné au plan original de la dite ville par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire, sous les Nos. huit, onze et douze, de l'îlet No. 167, ayant, au pied français, les dimensions suivantes: Le lot No. 8 soixante pieds de face à la rue de l'Union, entre celles Franckfort et New-York, sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos. onze et douze mesurent chacun soixante pieds de face à la rue Cinquième sur cent vingt pieds de profondeur, le No. douze formant l'encoignure de la rue New-York.

6o. Quatre actions du capital de la Banque de Cité, de cent piastres chacune.
Conditions: comptant. 16 jan—1 m

Beaux lots pour bâtir des demeures, situés dans la Seconde Municipalité.
BAR BEARD, CALHOUN & Co.
Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan MERCREDI, dix huit du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les lots de terre suivans, très bien situés pour bâtir des demeures, savoir:

Treize lots de terre dans l'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Estelle et Melicerte, et connu sous le nom d'ILET DE MADAME FOUCHER. Les dits lots font face à la rue Constance et sont numérotés de un à treize inclusivement.

Le lot No. 1 mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue Estelle et 27 pieds sur la ligne du fond. Le lot No. 13 mesure 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue Melicerte, et 27 pieds sur la ligne du fond. Les Nos. de 2 à 12 inclusivement, mesurent chacun 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles. Sur ces lots de terre se trouvent de beaux arbres fruitiers et d'ornemens.

Le tout sera vendu aux plus haut enchérisseur, aux conditions libérales suivantes: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés et endossés par les acheteurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets non payés à maturité porteront intérêt de huit pour cent par an jusqu'au paiement final.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Si les ventes ne sont point complétées dans les dix jours qui suivront l'adjudication, les lots seront revendus pour le compte et risque des acquéreurs après trois jours d'avis dans deux journaux de la ville, sans autre avis légal.

Les propriétés ci-dessus sont situées à trois îlets seulement du marché Ste Marie. 5 fev—6

A Vendre par les soussignés:
Vin Rouge, 900 barriques de $21 à $50.
Vin blanc, 100 bls Haut Sauterne et Barsac.
Vin en caisses, 500 caisses diverses qualités de $ 25 à $4.
100 " vin blanc Sauterne et Barsac.
25 " Haut Preygnac très supérieur.
50 " vin rouge véritable G. Larose.
100 " " Haut Brion.
Fruits à l'Eau-de-Vie, 100 caisses cerises, prunes, et abricots.
Liqueurs, 120 caisses surfines et supérieures de Bordeaux.
125 caisses curaçao, marasquin, Crème de thé, Damask, Guignolet, Rossolio et eau verte.
300 paniers anisette superfine.
Absynthe, 75 caisses de diverses marques et qualités.
Kirch, 50 caisses do do
Cognac, 25 quarts de pipes de [illegible] do
Sardines, 1500 boîtes à l'huile, de Jos. Pouson de Nantes.
do 1000 demi boîtes de [illegible]
Truffes, 25 caisses en [illegible]
Petits Pois, 100 boîtes et demi boîtes.
Cèpes, 300 [illegible] et quart de boîtes.
[illegible]
[illegible]
Vinaigre, [illegible]
Champagne, 300 paniers diverses marques entr'autres celle de [illegible], Sillery mousseux,
[illegible] 35 caisses Romanée et Chambertin,
[illegible] 50 caisses diverses marques.
Vin de [illegible], 75 bls Porto, Madère, Sicile et Teneriffe.
Liqueurs du pays, 100 barils vieux whiskey Monongahela, de Bourbon, eau-de-vie de pêches, genièvre, vinaigre, etc., etc.
Fruits secs, un bel assortiment de figues de Smyrne, raisins de Malaga et de Corinthe, amandes à la dame, &c. &c.
Bouteilles, 30 paniers d'une grosse.
Bouchons, 30,000 de diverses dimensions et qualités.
[illegible] LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane.

L. A. & [illegible], MARCHANDS TAILLEURS, [illegible], tiennent un assortiment général de [illegible] de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés [illegible] qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov